

The background of the slide features several oil pumpjacks (jack-o'-lanterns) silhouetted against a bright, low sun during sunset or sunrise. The sky is a mix of orange, yellow, and grey, with some clouds. The pumpjacks are dark, skeletal structures with a large walking beam and a counterweight.

**DISTRICT OF COLUMBIA PUBLIC SERVICE COMMISSION**

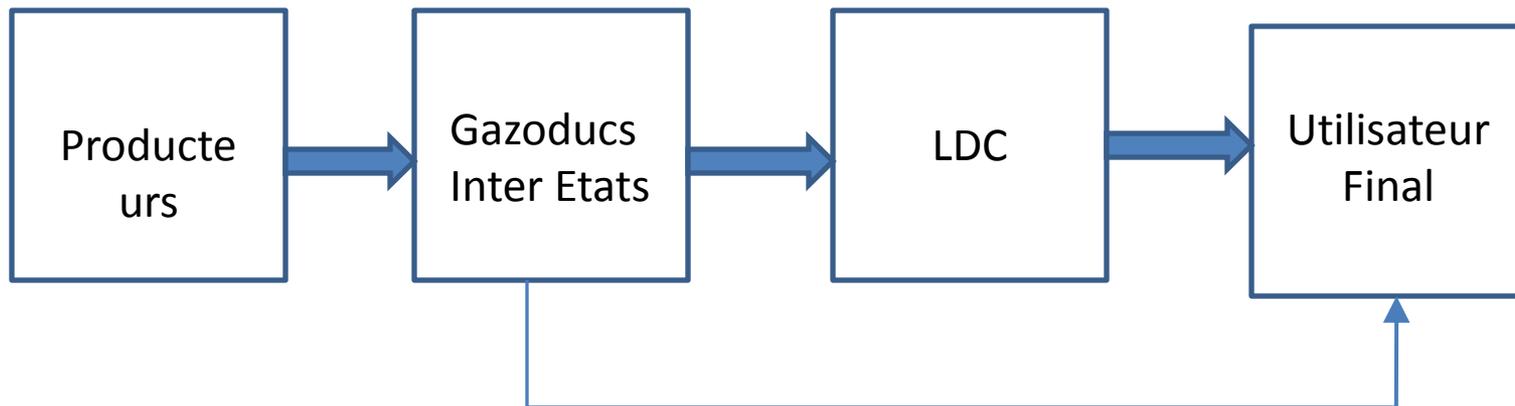
**ACCES LIBRE AU TRANSPORT DU GAZ NATUREL**

**PAR :**

**CHRISTOPHER LIPSCOMBE**

**AVOCAT PRINCIPAL**

# Marché du Gaz Naturel – Avant la Dérégulation et le Dégroupage du Gazoduc



# Historique des Règlementations relatives au Gazoduc

- Entre 1911 et 1928, plusieurs pays ont essayé de faire valoir un régime réglementaire de surveillance sur ces gazoducs inter Etats.
- En 1935, la [Commission Fédérale du Commerce](#) a produit un rapport faisant état de sa préoccupation relative au pouvoir que pourrait avoir le marché suite à une fusion des services publics de l'électricité et du gaz.
- En 1935, le Congrès a voté la Public Utility Holding Company Act pour limiter la capacité des sociétés de portefeuille à disposer d'une influence excessive sur le marché du service public.
- En 1938, le Gouvernement Fédéral s'est impliqué directement dans la réglementation du gaz naturel interétatique avec le vote du [Natural Gas Act](#) (NGA) ( la loi sur le Gaz Naturel).
- En 1954 toutefois, tout ceci a changé avec la décision de la Cour Suprême dans le cas de Phillips Petroleum Co. contre Wisconsin (347 U.S. 672 (1954)). Dans ladite décision la Cour Suprême a jugé que les producteurs de gaz naturel qui vendent du gaz par le biais des gazoducs interétatiques soient classés dans la catégorie des 'sociétés gazières' dans le NGA, et qu'elles fassent l'objet d'un suivi réglementaire effectué par le FPC. (**The Phillips Decision - Wellhead Price Regulation**)

# L'Ordonnance FERC No. 436 a changé le mode de régulation des gazoducs interétatiques

- **Ordonnance FERC No. 436:** En 1985, la FERC a émis l'Ordonnance No. 436, qui a changé le mode de régulation des gazoducs interétatiques. Ladite ordonnance crée un cadre volontaire selon lequel les gazoducs interétatiques peuvent agir uniquement comme transporteurs de gaz naturel, au lieu de jouer le rôle de négociant de gaz naturel. Il était interdit aux gazoducs interétatiques de faire une discrimination en ce qui concerne les demandes de transport dans le but de protéger leurs propres services de négociants.

# Conséquences de l'Ordonnance FERC No. 436

L'Ordonnance FERC No. 436 avait un certain nombre de conséquences immédiates dont les suivantes :

- Les gazoducs ont commencé par offrir des services de transport à tous les clients
  - Les gazoducs ont réalisé des réductions de coûts, pour le fait que les prix au comptant étaient bien plus abordables que les prix offerts par les gazoducs pour le gaz naturel (en raison des contrats 'take-or-pay' à long terme qui les liaient )
  - Les paiements dûs au titre de ces contrats 'take-or-pay' ont augmenté pour les gazoducs, étant donné que peu de clients étaient désireux d'acheter le gaz à un prix plus élevé auprès de ceux-ci.
  - Très souvent, les gazoducs et les producteurs étaient obligés de recourir aux tribunaux pour régler des questions relatives aux contrats 'take-or-pay'
- 
- L'ordonnance FERC No. 436 avait également un certain nombre de conséquences à long terme dont les suivantes:
    - La fonction de transport est devenue la fonction primaire des gazoducs , par opposition à l'offre groupée de service de service de négociant
    - Une grande variété de modèles et de pratiques en matière d'achat et de transport de gaz naturel est apparue en raison de la disponibilité des choix offerts à l'utilisateur final
    - De nouveaux modèles de fixation des prix connus sous le nom de 'prix à marge garantie' , dans lequel un prix raisonnable était fixé au point de consommation ,duquel l'on déduit le coût de la distribution , celui du du transport, pour aboutir au 'prix à marge garantie' donné au producteur à la tête de puits

# Le Natural Gas Wellhead Decontrol Act de 1989

- Tel que mentionné dans le NGPA, la dérégulation des prix de vente des producteurs de gaz naturel à la tête de puits avait commencé. Toutefois, ce n'est qu'après que le Congrès ait voté le Natural Gas Wellhead Decontrol Act (NGWDA) en 1989 que la dérégulation totale des prix à la tête de puits a été effective. Au titre de ladite loi, le NGPA a été amendé et tous les autres prix sous réglementation pour les ventes à la tête de puits ont été abrogés. Dès le 1er Janvier 1993, toutes les autres réglementations de prix NGPA devaient être éliminées pour permettre au marché de déterminer de façon complète le prix du gaz naturel à la tête de puits.
- Le NGWDA stipulait que les 'premières ventes' de gaz naturel devaient être exemptes de toutes réglementations de prix de la part de l'administration fédérale. Ladite loi définit 'les premières ventes' comme la vente de gaz:
  - A un gazoduc
  - A une société de distribution locale
  - A un utilisateur final
  - Avant la vente à l'une quelconque des catégories ci-dessus mentionnées
  - Considérée par la FERC comme première vente
- Ne sont pas considérées comme premières ventes, toutes ventes de gaz par gazoducs et sociétés de distribution locales, y compris les gazoducs interétatiques.

# Flux Physique de Gaz Naturel avant Deregulation

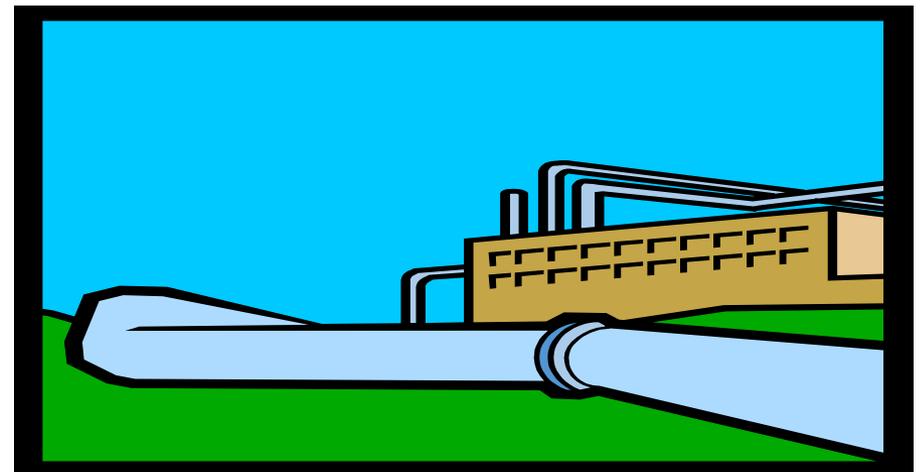
[ Producteurs ]



[ 4 Gazoducs ]



[ Washington Gas ]



[ Ménages et Entreprises ]





**FERC**

FEDERAL ENERGY REGULATORY COMMISSION

# Ordonnance FERC No. 636

- L'on désigne souvent l'Ordonnance 636 comme la Règle de Restructuration Finale:

**ACCES LIBRE AU TRANSPORT**



# ORDONNANCE FERC No. 636 – Restructuration des Services de Gazoduc

- L'un des facteurs clé inclus dans la réforme du secteur du gaz naturel était la condition prévue à l'Ordonnance 636 (1992) de la Commission Fédérale de Régulation de l'Énergie , condition selon laquelle les sociétés de gazoduc interétatique fournissent un accès libre au transport et n'achètent ni ne vendent plus de gaz naturel.
  - ***L'Ordonnance stipule que les gazoducs se doivent de séparer leurs services de transport de ceux de ventes, de sorte que tous les clients d'un gazoduc aient la possibilité de choisir parmi les fournisseurs, leurs services de ventes, de transport et stockage de gaz, de même que la quantité souhaitée.***
- Cette transformation a permis aux utilisateurs de grande quantité de gaz naturel de faire leur approvisionnement dans un marché ouvert et concurrentiel plutôt que de s'adresser à une seule source de gazoduc, tout au moins au niveau interétatique.



**FERC**  
FEDERAL ENERGY REGULATORY COMMISSION

## **ORDONNANCE NO. 636 – Restructuration des Services de Gazoduc**

- Exige des gazoducs de procéder au dégroupage (i.e., de séparer ) leurs services de ventes de ceux de transport .
- Emet des certificats généraux de ventes aux gazoducs de sorte qu'ils puissent offrir des services de ventes fermes dégroupés et interruptibles aux taux du marché.
- Comporte un nouveau dégroupage "sans préavis ", un service de transport ferme, un service de transport ferme dégroupé et de meilleure qualité, des services dégroupés de stockage, et des services interruptibles de transport entre autres.
- Apporte des amendements à la Section 284.221(d) des Règlements de la Commission pour permettre un abandon accordé à l'avance en ce qui concerne le transport ferme interruptible et de courte durée (d'un an au plus), et de transport ferme à long terme (de plus d'un an), sous certaines conditions.
- **Modifie les termes de capacité des programmes de courtage actuels pour être en conformité avec s the terms of existing capacity brokering programs to conform to a generic capacity releasing program.**

- **Ordonnance FERC 636 - 1992**
- L'Ordonnance FERC 636 implique la restructuration des services de gazoducs interétatiques. Au titre des principaux objectifs de ladite ordonnance, on peut compter:
- L'exigence des gazoducs interétatiques de 'dégrouper' leur service, notamment en procédant à une séparation de la vente et du transport du gaz naturel. Au titre de l'Ordonnance FERC 436, le dégroupage de gazoduc était volontaire; l'Ordonnance 636 la rend obligatoire.
- L'autorisation donnée à la FERC d'émettre des certificats généraux permettant aux gazoducs d'offrir des services dégroupés pour un service ferme ou interruptible à des taux au prix du marché.
- L'autorisation d'options d'abandon pour le transport ferme interruptible ou à court terme, et dans certains cas, pour des services de transport ferme à long terme.
- La fixation d'une capacité identique de programme de courtage pour que les gazoducs libèrent la capacité excédentaire (qui inclut la fixation de taux plafonds pour la vente de la capacité libérée)

# Open Access and Wholesale Competition

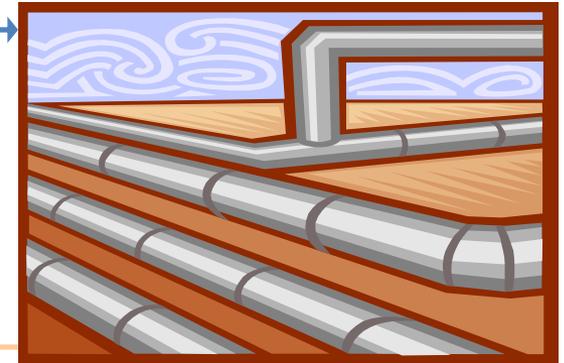
[ Producteurs ]



(Prix à la tête de puits)

[ Commodity ]

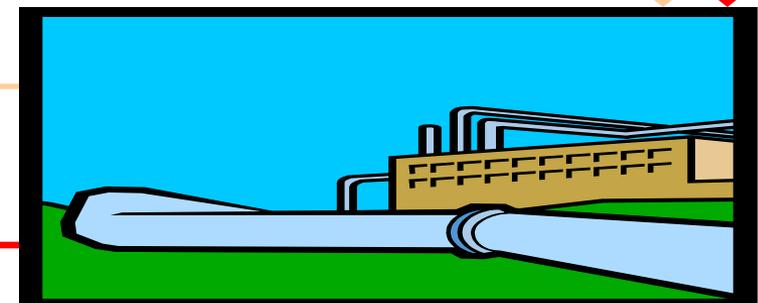
[ Sociétés Gazières ]



[ Marché de gros ]



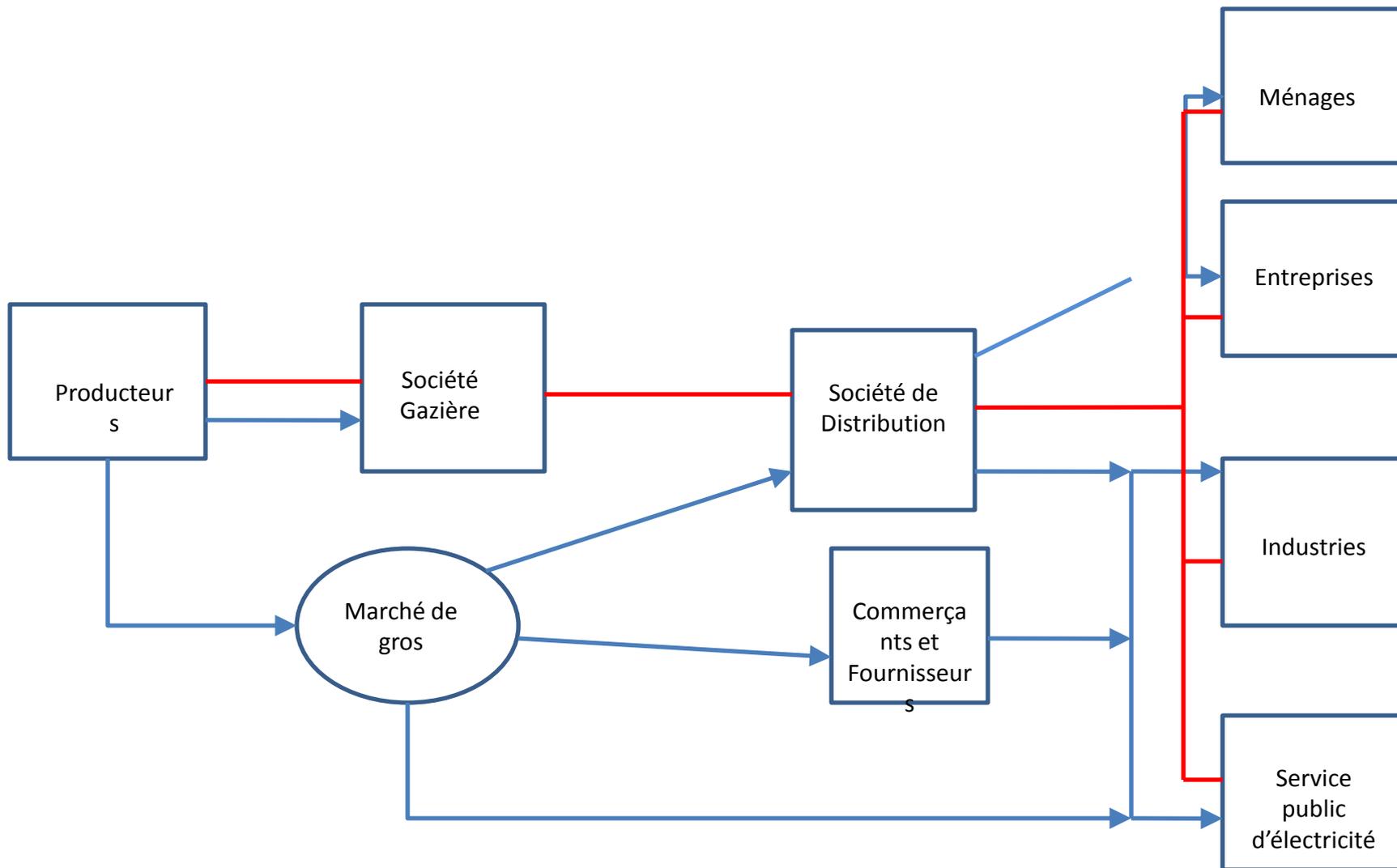
[ Sociétés de Distribution ]



Utilisateurs finaux  
(ménages/entreprises)



# accès Libre et Concurrence pour le marché de gros



# 3 Tâches de Régulation

1. Protéger les utilisateurs finaux contre le pouvoir de monopole des services de distribution de gaz
2. Faire la promotion de la concurrence sur le marché du gros en ce qui concerne le gaz
3. Limiter l'emprise sur le marché des sociétés gazières en ce qui concerne les utilisateurs des réseaux de gazoducs.

# Quatre (4) Approvisionnement des Clients du District en gaz naturel par les gazoducs s

- Columbia Transmission and Gulf
- Dominion Transmission
- Williams Transco Pipeline
- Dominion Cove Point Pipeline